

Plan Climat Air Energie Territorial 2026-2032

TOME 0 **SYNTHÈSE DU PCAET**

© CDC des Pays de L'Aigle

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la CDC des Pays de L'Aigle. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite aux autorités compétentes au sein de la CDC des Pays de L'Aigle.



5 Pl. du Parc, 61300 L'Aigle

Standard : 02 33 84 50 40

<https://www.paysdelaigle.fr>

Publié par la CDC des Pays de L'Aigle. Janvier 2026.

Sommaire

1. CONTEXTE.....	4
1. 1. Le changement climatique observé et à venir	4
1.2 Mobilisation du territoire pour la transition énergétique	5
2. DIAGNOSTIC	6
2.1 Données énergétiques	6
2.2 Données climatiques.....	8
2.3 Polluants atmosphériques	10
2.4 Données relatives aux différents secteurs d'activité étudiés sur le territoire	12
3. STRATEGIE : FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE	17
3.1 Les axes stratégiques	17
3.2 Le scénario de transition énergétique	18
3.3 Les objectifs du scénario traduits en termes opérationnels	22
4. PROGRAMME D'ACTIONS	29
5. SUIVI ET EVALUATION.....	31
5. 1. Évaluation environnementale stratégique.....	31
5.2 Indicateurs de suivi et d'évaluation du programme	31

1. CONTEXTE

Directement concernée par le réchauffement climatique, dont les effets sont déjà visibles en Normandie, la Communauté de Communes (CDC) des Pays de l'Aigle s'est engagée dans la transition écologique via la construction d'un PCAET.

1. 1. Le changement climatique observé et à venir

Depuis le début de l'ère industrielle, les activités humaines et notamment l'exploitation des énergies fossiles, ont provoqué une forte augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère, modifiant sa composition.

Ainsi, entre 1850 et nos jours, l'humanité a rejeté plus de 2400 gigatonnes de CO₂ dans l'atmosphère, atteignant en 2021, une concentration de CO₂ de 420 ppm, un niveau inédit depuis deux millions d'années¹. Les concentrations des autres GES, tels que le méthane ou le protoxyde d'azote sont aussi en augmentation et dépassent les variations naturelles observées au cours des 800 000 dernières années, entre périodes glaciaires et interglaciaires².

Première conséquence de la modification de l'atmosphère, entre 2011 et 2020, la **température moyenne mondiale était supérieure de 1,1 °C** à celle enregistrée entre 1850 et 1900³. 1,2 °C selon le deuxième rapport sur les indicateurs du changement climatique mondial, publié en juin 2024, mettant à jour les chiffres du GIEC⁴.

L'Accord de Paris, traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques, adopté lors de la 21^{ème} Conférence des Parties à Paris prévoyait de limiter l'augmentation de la température moyenne planétaire « bien au-dessous de +2°C » par rapport au niveau préindustriel, et de viser si possible une limitation à +1,5°C. Or, la trajectoire actuelle des politiques climatiques fait craindre **une hausse de la température comprise entre 2,7 et 3,1°C**⁵.

La Normandie n'échappe pas au réchauffement climatique et les travaux menés par le GIEC normand indiquent que le changement climatique est une réalité en Normandie. En effet, depuis les années 80, la température a augmenté de l'ordre de +0,6 à +0,8°C entre la période de référence 1981-2010 et la précédente 1951-1980.

Les projections futures sur le territoire des Pays de l'Aigle estiment que l'augmentation des températures serait de l'ordre de 1 à 2°C à l'horizon 2041-2070 dans le meilleur des cas (selon un scénario optimiste).

Témoin non équivoque d'une transformation du système climatique, la hausse des températures n'est pas la seule menace existante. Selon le scénario climatique le plus favorable, les **précipitations** sur les Pays de l'Aigle varieront de -40 à 40 mm d'ici la fin de

¹ *Atlas de l'anthropocène*, avec François Gemenne et al. (SciencesPo Les Presses, 2019).

² « Climat : Synthèse vulgarisée du 6^{ème} rapport du GIEC – The Shift Project », consulté le 21 avril 2025, <https://theshiftproject.org/article/climat-synthese-vulgarisee-6eme-rapport-giec/>.

³ Intergovernmental Panel On Climate Change (Ippc), *Climate Change 2022 – Impacts, Adaptation and Vulnerability: Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, 1^{re} éd. (Cambridge University Press, 2023), <https://doi.org/10.1017/9781009325844>.

⁴ Piers M. Forster et al., « Indicators of Global Climate Change 2023: Annual Update of Key Indicators of the State of the Climate System and Human Influence », *Earth System Science Data* 16, n° 6 (2024): 2625-58, <https://doi.org/10.5194/essd-16-2625-2024>.

⁵ *Atlas de l'anthropocène*.

siècle. Quant au scénario pessimiste, il prévoit une très forte diminution en 2100 (jusqu'à moins 80mm). Des modifications de précipitations saisonnières sont aussi à prévoir avec des baisses significatives sur des périodes stratégiques, venant questionner la viabilité de l'agriculture.

Le nombre de jours de **vagues de chaleur** sera aussi impacté avec une augmentation pouvant aller jusqu'à + 60 jours de vagues de chaleur à horizon 2100. De plus, le territoire doit se préparer à subir dans le moyen terme, **des pics de températures** maximales avoisinant les 50°C. Enfin, la fréquence et la durée des périodes de **sécheresse** augmenteront sur le territoire.

1.2 Mobilisation du territoire pour la transition énergétique

Les accords de Paris ont fait de la lutte contre le changement climatique une ambition mondiale qui se traduit au niveau national par l'objectif de **neutralité carbone en 2050**.

Pour cela, différents outils législatifs ont été développés dont la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui fixe des objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES et d'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

Cette loi s'appuie sur les territoires et demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Outil de planification stratégique et opérationnel, le PCAET permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Le territoire des Pays de L'Aigle

- CdC
- Département de l'Orne
- 32 communes
- 25 189 habitants en 2021
- 546,5 km²



Lancé en octobre 2018, le PCAET devait être élaboré en parallèle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de mutualiser les travaux, ce qui a été partiellement réalisé lors de la phase de diagnostic. Cependant, le PLUi a progressé plus rapidement, rendant difficile la poursuite d'un travail commun. Par

ailleurs, l'engagement de la collectivité dans un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME a mobilisé fortement élus et agents, ralentissant l'avancée du PCAET. La démarche a été relancée en juin 2024 et a permis, entre juin 2024 et novembre 2025, de définir une feuille de route et un plan d'actions à partir des travaux du COT élargis à l'échelle territoriale et partenariale.

Le diagnostic, la stratégie en découlant et le plan d'actions lié sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

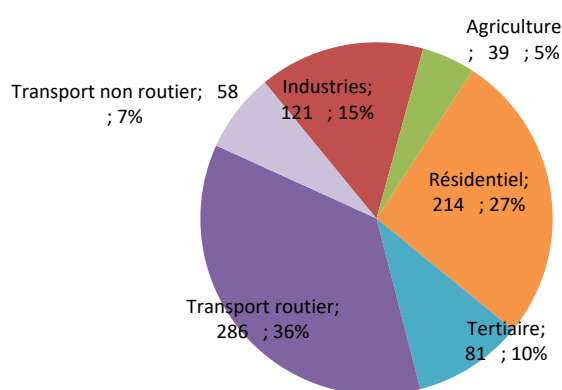
2. DIAGNOSTIC

Afin de disposer d'un état des lieux Climat Air Énergie du territoire, les données (2021) de consommation et production d'énergie, d'émissions de GES et de polluants atmosphériques, des outils de l'Observatoire Régional Énergie Climat Air de Normandie (ORECAN) ont été utilisées et sont résumées ci-après.

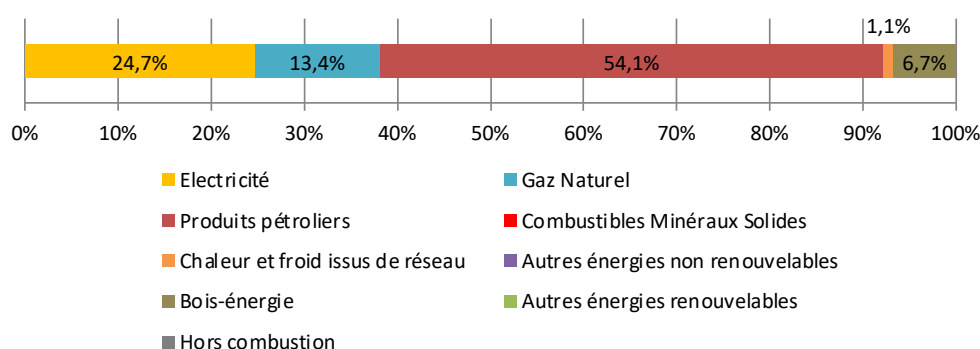
2.1 Données énergétiques

- **Consommation d'énergie : 799 GWh en 2021**
- **Évolution : quasi – 3,8 % entre 2005 et 2021**

Répartition des consommations d'énergie du territoire de la CDC des Pays de l'Aigle en 2021 (GWh ; %)



Mix énergétique du territoire de la CDC des Pays de l'Aigle en 2021 (GWh ; %)



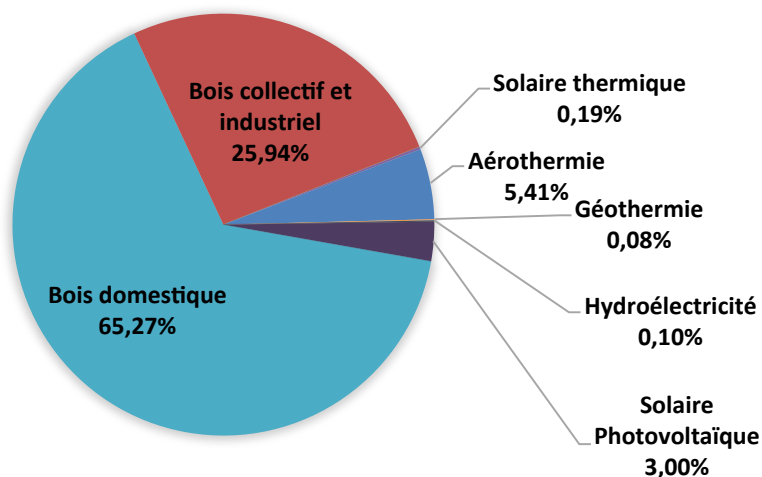
Source : ORECAN – février 2024, traitement Carbone Consulting

Trois secteurs prédominant en termes de consommation d'énergie : le transport routier (286 GWh ; 36% des consommations), le résidentiel (214 GWh ; 27% des consommations) ; et l'industrie (121 GWh ; 15% des consommations). A eux trois, ces secteurs représentent 78% des consommations du territoire.

Les énergies fossiles prédominent avec 67,5% des consommations (54,1 % de produits pétroliers et 13,4% de gaz naturel).

- **Production d'ENR en 2021 : 84,4 GWh**
- **11% de l'énergie consommée**

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION D'ENR EN 2021 SUR LE TERRITOIRE DE LA CDC DES PAYS DE L'AIGLE



Source : ORECAN, données de février 2024, traitement Carbone Consulting

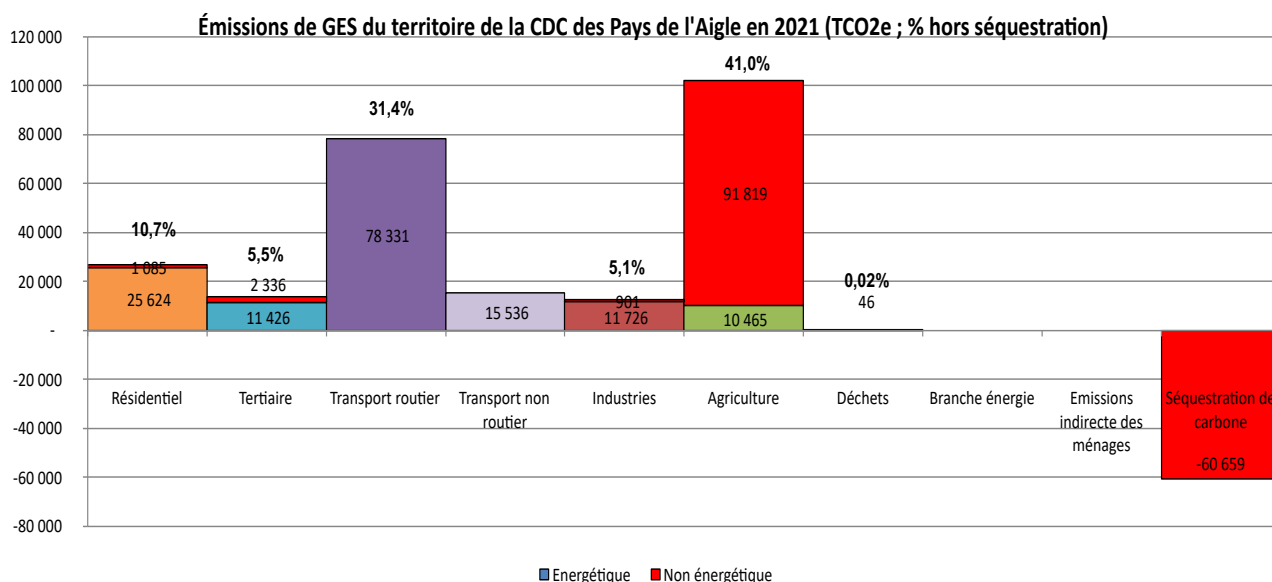
Le bois domestique représente 65% de la production (consommation) d'ENR du territoire sur l'année 2021, suivi par le bois collectif et industriel pour 26%. A elles deux, ces sources représentent 91% de la production d'ENR en 2021.

Quelques chiffres clé du territoire

- 0 mât éolien
- 77 GWh de production bois énergie
- 4883 installations bois (domestiques et industrielles)
- 2 unités de méthanisation (pour 16,7 GWh)
- 292 installations solaires photovoltaïques
- 91 installations solaires thermiques
- 3 installations hydrauliques (pour 0,08 GWh)

2.2 Données climatiques

- Les émissions de GES énergétiques : 153 108 TCO₂e
- Les émissions de GES (énergétiques ET non énergétiques) : 249 295 TCO₂e
- Évolution : - 14,8 % depuis 2005



Source : ORECAN – février 2024, traitement Carbone Consulting

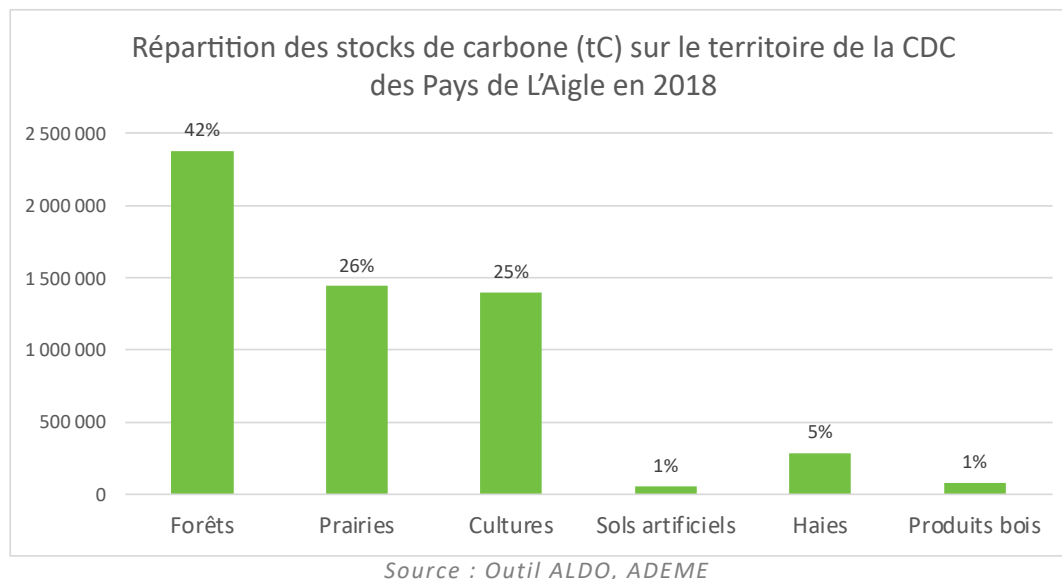
En 2021, les émissions d'origine énergétique représentent 61% des émissions de GES du territoire (hors estimation de la consommation des ménages).

Tous types d'émissions confondus, **l'agriculture est le premier secteur émetteur de GES avec 41%** des émissions du territoire en 2021, suivi par le transport routier (31,4%), le résidentiel (10,7%) et le transport non routier (6,2%).

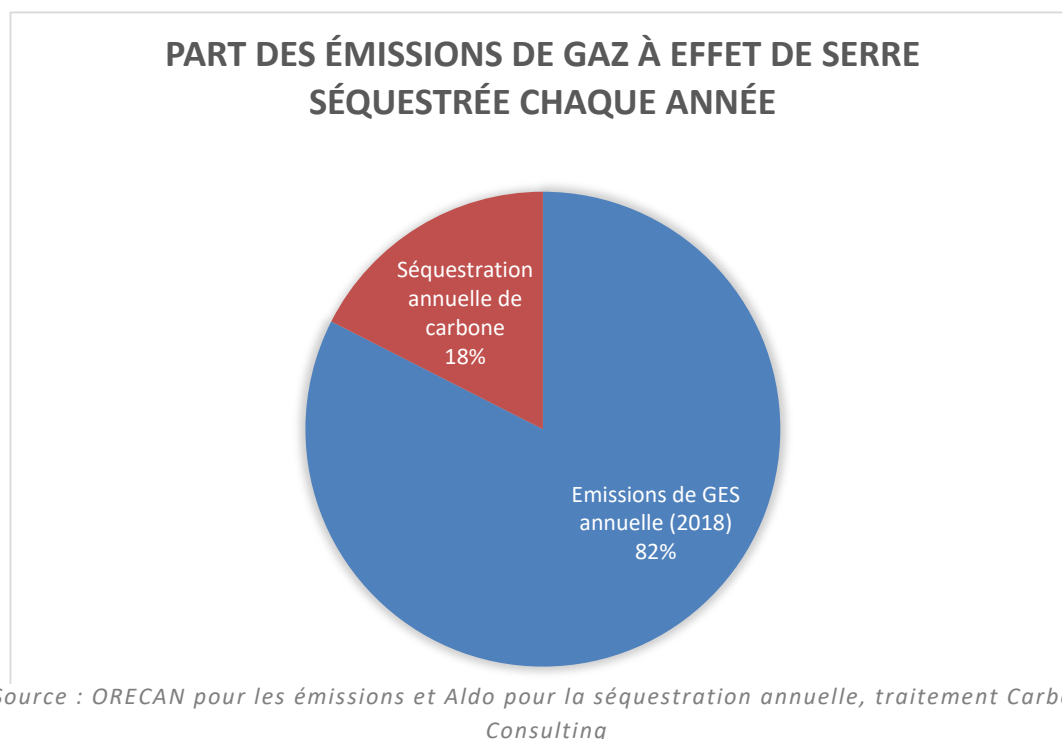
A noter que 95,5% des émissions de GES 2021 du secteur agriculture sont d'origine non énergétique.

Hors séquestration, les émissions 2021 ramenées à l'habitant s'élèvent à 9,9 TCO₂e

- **Stocks de carbone : total de 5 649 ktCO₂eq**
- **Séquestration annuelle : 44 ktCO₂eq**



Avec 2 378 ktC, **les forêts représentent le stock de carbone le plus important** de l'EPCI (42%). Viennent ensuite les prairies avec 1 442 ktC (26%) et puis les cultures avec 1 402 ktC (25%). Notons que les haies associées aux espaces agricoles sont le 4ème stock de carbone du territoire. La séquestration annuelle sur le territoire est de 44 ktCO₂eq.

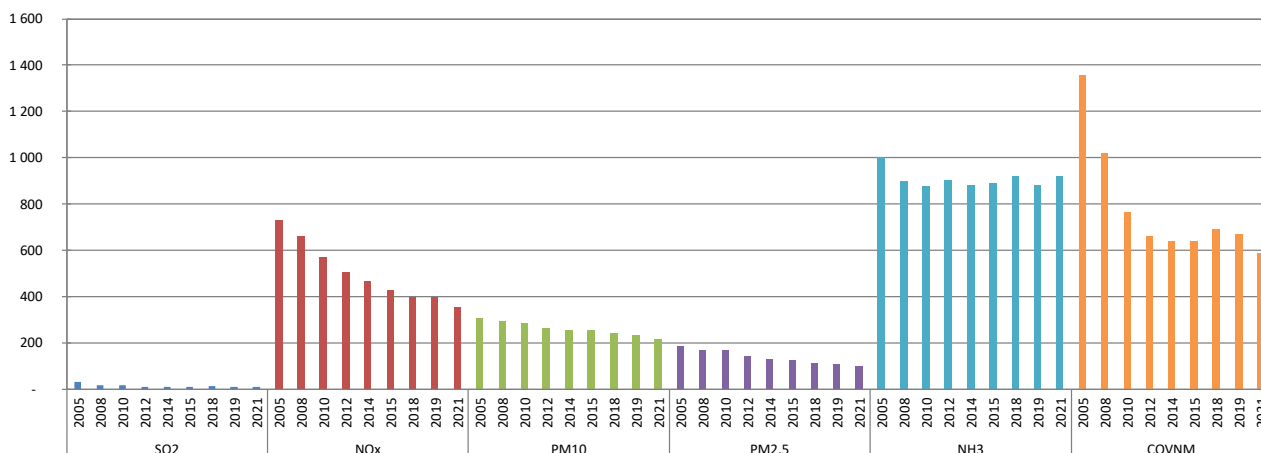


18% des émissions de GES annuelles sont séquestrées dans les écosystèmes. Cela représente un potentiel d'atténuation du changement climatique important.

2.3 Polluants atmosphériques

• Évolution des émissions de polluants atmosphériques : - 40% depuis 2005

Évolution 2005-2021 des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de la CDC des Pays de l'Aigle (tonnes)

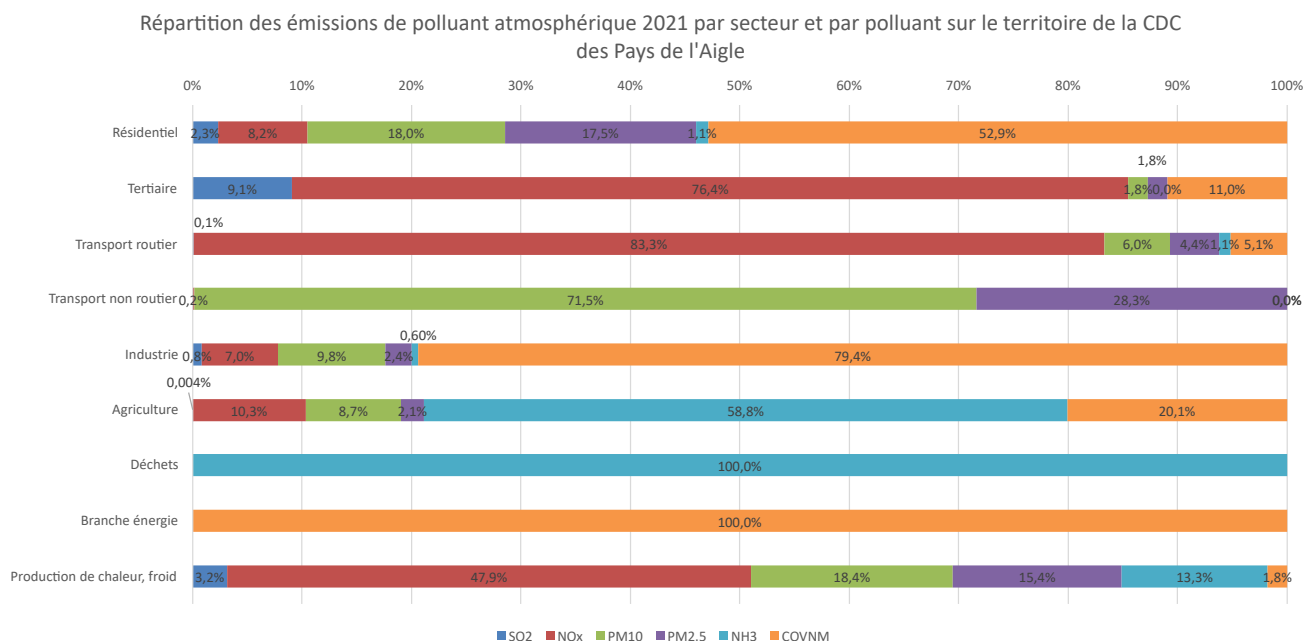


Source : ATMO Normandie, 2005-2021, 21 mars 2024, traitement Carbone Consulting

Quelques clés de lecture

- Le **dioxyde de soufre** (SO2) : gaz polluant principalement émis par la combustion (chauffage résidentiel, notamment au fioul/charbon)
- L'**ammoniac** (NH3) provient essentiellement des rejets organiques de l'élevage et de l'utilisation d'engrais azotés sur les cultures. Au-delà des effets directs sur l'organisme, l'ammoniac affecte la vie aquatique et détériore le milieu
- Les **particules** (PM10 & PM2,5) : particules fines présentes dans l'air, issues notamment du chauffage au bois, de la combustion et des activités agricoles
- Les **oxydes d'azote** (Nox) sont irritants pour les bronches et contribuent à l'effet de serre ainsi que la formation de pluies acides
- les **composés organiques volatiles** (COVNM) entrent dans la composition de carburants mais aussi de produits courants utilisés dans la sphère domestique (peintures, encres, colles...). Ce type de polluants peut avoir des conséquences particulières sur la qualité de l'air intérieur

Grâce à L'amélioration de l'efficacité énergétique et des technologies (moteurs à combustion dernière génération, poêle à bois à haut rendement, ...) et l'utilisation de combustibles moins émetteurs (gaz, ...), les émissions de polluants atmosphériques ont baissé en moyenne de 40% sur le territoire entre 2005 et 2021.



Source : ATMO Normandie, 21 mars 2024, traitement Carbone Consulting

Si les enjeux concernant les émissions de GES sont globaux, la pollution de l'air doit quant à elle être abordée de manière locale, voir micro-locale puisqu'elle affecte les populations dans les lieux où elles résident, travaillent, respirent. L'intégration de la notion de qualité de l'air dans les questions d'aménagement du territoire est primordiale afin de veiller à éloigner les sources d'émissions de la population.

2.4 Données relatives aux différents secteurs d'activité étudiés sur le territoire



Résidentiel

- 26,7 % des consommations d'énergie
- 10,7 % des émissions de GES

En 2021, la CDC des Pays de L'Aigle comptait **14 844 logements** (incluant les résidences principales, secondaires, occasionnelles et les logements vacants) pour 25 189 habitants. Le parc de logements était composé à 80% de résidences principales, 10% de résidences secondaires et 10% de logements vacants.

42,4% du parc de logements a été construit avant 1970. Ce parc vieillissant pose des questions en termes d'entretien, de viabilité, de salubrité, de performance énergétique et d'attractivité car avant 1975 il n'existait aucune réglementation thermique. De même, les logements construits entre 1971 et 1990 (21%) présentent des niveaux de consommation supérieurs à ce qui se fait actuellement.

83 % des logements ont une performance énergétique inférieure à D.

L'électricité est l'énergie la plus consommée sur le territoire avec 37,4% des consommations. Viennent ensuite le bois énergie pour 25,1%, les produits pétroliers (fioul et propane) pour 19,2% des consommations et le gaz naturel pour 15,5%. Les 2,8% restant sont liés à de la consommation de chaleur et froid provenant de réseau.

La facture énergétique du secteur résidentiel est estimée à environ 20,8 millions d'euros, soit environ 1757 € par ménage et correspondant à 21% des dépenses énergétiques du territoire en 2021 (dans un territoire où près du tiers des ménages vivent sous le seuil de pauvreté). Autre fait important, **11,3 % des ménages seraient en situation de précarité énergétique**. A titre de comparaison, la moyenne de la France métropolitaine se situe à 13.9%.

Les émissions de GES du résidentiel en 2021 proviennent principalement des consommations de produits pétroliers (39,1%), d'électricité (28,5%) et de gaz naturel (22,6%).

Les principales émissions de polluants atmosphériques sont les COVNM, puis les particules fines et NOx liées à la combustion d'énergie fossile pour les besoins de chauffage et Eau Chaude Sanitaire ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités domestiques.

Après la sobriété, la rénovation énergétique des logements classés en étiquette énergétique D, E, F, G est l'enjeu principal du secteur résidentiel d'un point de vue consommation d'énergie.



Transports

- **43,1% des consommations d'énergie**
- **37,7% des émissions de GES**

Le moyen de transport le plus courant sur le territoire de des Pays de l'Aigle est la **voiture avec 83,7% d'utilisation** pour les déplacements domicile-travail. Seuls 2,1 % des déplacements domicile-travail se font en transports en commun et 0,7 % à vélo.

La forte dépendance à la voiture individuelle s'explique par l'absence d'offre alternative et l'absence de polarité d'emploi structurante en dehors de L'Aigle permettant de rapprocher lieu de vie et lieu d'emploi.

La consommation d'énergie du transport routier et non routier cumulé représente 344 GWh, ce qui en fait le **1^{er} secteur consommateur d'énergie** devant le résidentiel.

Les émissions liées aux transports représentent quasi **94 000 Tonnes de CO₂e** (37,7% des émissions du territoire).

Concernant, la facture énergétique, elle est estimée à environ 55,2 millions d'euros pour 2021 (56% des dépenses énergétiques du territoire). Et Les Pays de L'Aigle compte **11,4% des ménages en situation de précarité énergétique pour leurs déplacements** quotidiens en voiture. A titre de comparaison, la moyenne de la France métropolitaine se situe à 13.7%.

Hormis les émissions de CO₂, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 40,4%, 4,7%, et 7,9% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules.

Les leviers de réduction des consommations et des émissions de GES portent sur la diminution des nombres de déplacements et des distances parcourues, l'amélioration technologique, la mutualisation des équipements (taux de charge, covoiturage, ...) et la décarbonation du mix énergétique du secteur.



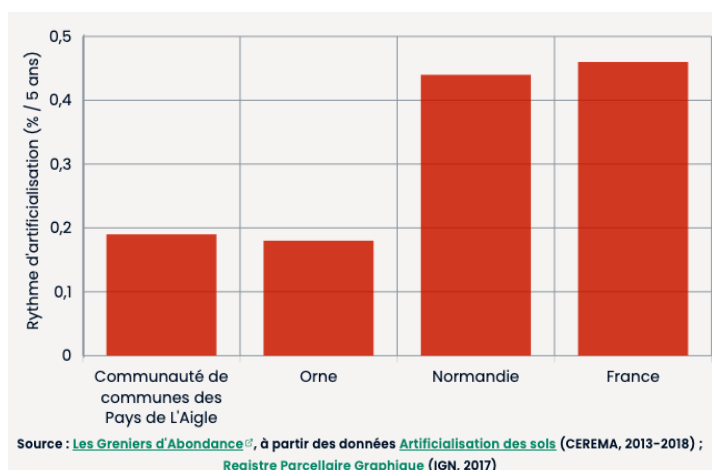
Agriculture

- 4,9% des consommations d'énergie
- 41% des émissions de GES

Au sein de la CDC des Pays de L'Aigle, les établissements liés à l'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 14,6% de l'ensemble des établissements actifs employeurs.

La **surface agricole totale est de 42 000 hectares** (77% de la superficie du territoire). Alors que la Surface Agricole Utile stagne, en 10 ans, le nombre d'exploitations a baissé de 19%. En revanche, la SAU moyenne a augmenté de 24%, indiquant un changement de paradigme dans la taille des exploitations avec une diminution des micro (-33%), petites (-21%) et moyennes (-22%) exploitations au profit des grandes (+20%).

La spécialisation dominante de la production agricole est la **polyculture et le polyélevage**. La répartition des cultures principales n'a que très peu évolué entre 2010 et 2020 avec 38% des cultures dédiées aux céréales, 36% aux prairies et 13% aux oléagineux en 2020.



L'objectif Zéro Artificialisation n'a pas été atteint entre 2013 et 2018. En effet, 63 ha ont été artificialisés soit 0,1 % de la superficie totale du territoire. Si, le rythme d'artificialisation est en deçà de la moyenne française, il est néanmoins nécessaire de préserver des espaces agricoles, forestiers et naturels.

L'usage des produits pétroliers domine dans le bilan énergétique (86,4 %) suivi de l'électricité (13,5%).

Concernant les **émissions de GES, 56,7 % sont dues au méthane (CH₄)** et sont liées à l'élevage. Le 2^{ème} plus important poste d'émissions est le N₂O (via l'utilisation d'engrais azotés) lié aux cultures (33%). Suit la combustion des produits pétroliers des machines agricoles (9,7%).

La facture énergétique du secteur agricole est estimée à environ 4,2 millions d'euros pour 2021 (4,2% des dépenses énergétiques du territoire).

Avec 99,4% des émissions de NH₃, le secteur agricole est le principal émetteur de ces polluants sur le territoire. L'utilisation d'engrais azoté engendre des émissions de NH₃ qui contribuent au développement des épisodes de pollution printaniers.

Le secteur agricole présente un fort potentiel de production d'énergie et de séquestration carbone. Le développement des cultures d'agro-carburant utilisées par les engins agricoles du territoire, celui des énergies renouvelables, et d'agro matériaux pourraient très certainement permettre de couvrir toute ou partie des consommations d'énergie du secteur.

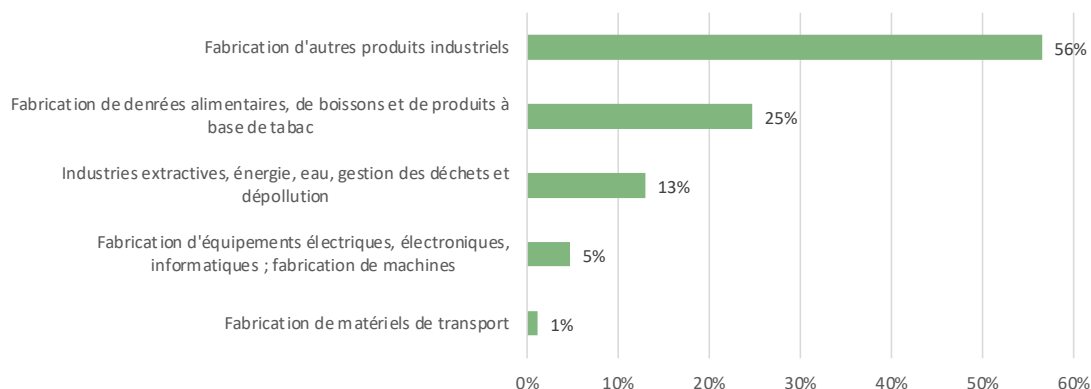


Industrie

- 15,2% des consommations d'énergie
- 5,1 % des émissions de GES

Fin 2021, l'activité économique industrielle sur le territoire des Pays de L'Aigle représente **164 établissements économiquement actifs** et 1652 emplois.

Spécialisation des industries de la CDC des Pays de l'Aigle



Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié, traitement Carbone Consulting
L'Aigle et Saint Ouen-sur-Iton sont les communes les plus importantes en nombre d'entreprises et d'emplois industriels. A noter que Rai est la 3^{ème} commune en termes d'emplois industriels (17,7% des actifs du secteur industriel).

L'électricité représente 63,9% des consommations d'énergie du secteur de l'industrie sur le territoire. Suivent le gaz naturel avec 33,5% et les produits pétroliers avec 2,6%.

L'énergie la plus émettrice de GES dans le secteur est le gaz naturel (55,1%), l'électricité (33,8%), le secteur hors combustion (7,1%) et plus marginalement les produits pétroliers (4%).

La facture énergétique du secteur industriel est estimée à près de 9,4 millions d'euros (9,5% des dépenses énergétiques du territoire).

Les principales émissions de polluants atmosphériques sont celles de COVNM qui représentent 19,5% des émissions du territoire, suivi des particules fines (PM10) qui représentent 6,7% du territoire et les NOx (2,9% du territoire).

Il est nécessaire de rester vigilant quant à la localisation des populations par rapport aux principales sources émettrices de l'industrie sur le territoire. Le principe qui prime est d'éloigner les sources de pollution des habitations pour ne pas exposer la population à la pollution liée aux activités industrielles.

Il existe sur le territoire quelques entreprises qui se démarquent par leur taille et leur besoin énergétique. Ces entreprises agissent certainement déjà pour effectuer leur transition énergétique. Des rapprochements sont à envisager afin d'affiner le diagnostic et identifier les potentiels de réduction.

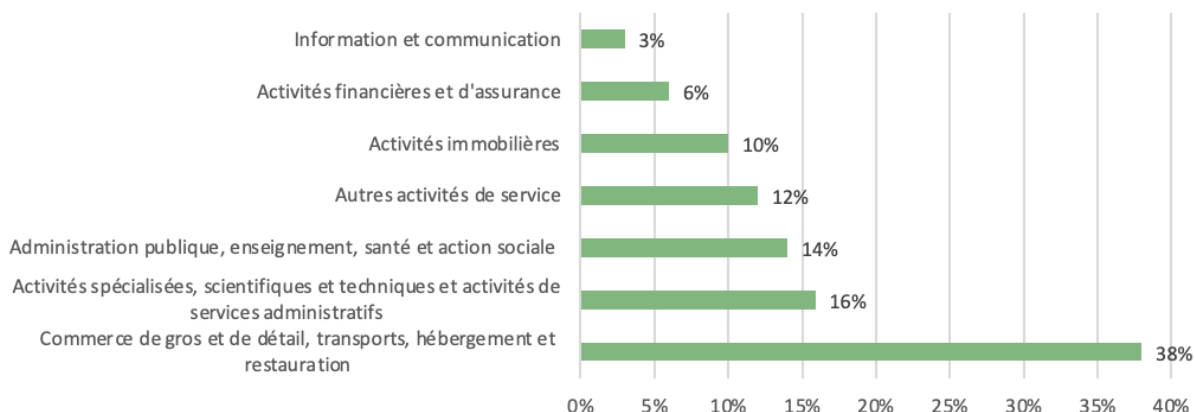


Tertiaire

- 10,1 % des consommations d'énergie
- 5,5 % des émissions de GES

En 2021, le nombre d'établissements économiquement actifs du secteur tertiaire était de 1157 pourvoyant 5080 postes, avec les spécialisations suivantes :

Spécialisation des activités du secteur tertiaire des Pays de l'Aigle



Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié, traitement Carbone Consulting

Dans le tertiaire, **l'électricité représente 41,4 % des consommations d'énergie**. Outre les usages spécifiques (éclairage, eau chaude sanitaire, ventilation, ...) une part de l'électricité doit servir au chauffage des bâtiments. Viennent ensuite le gaz naturel pour 41,2% des consommations, les produits pétroliers (fioul et propane) pour 14,3 %, les réseaux de chaleur et froid pour 3,2%.

Concernant **les émissions de GES, 43,9 % sont dus à la combustion de gaz naturel**, 21% pour les produits pétroliers, 16,4 % à la production de l'électricité, et 1,6% aux réseaux de chaleur. Les 17 % restant sont des émissions dites non énergétiques. Dans le secteur tertiaire, cela correspond principalement au gaz frigorigène utilisé pour la production de froid, ainsi qu'aux différents polluants liés aux peintures, solvants, matières « plastiques », ... utilisés dans les bâtiments.

La facture énergétique du secteur tertiaire est estimée à environ 9,4 millions d'euros (9,5% des dépenses énergétiques du territoire).

Les émissions du secteur tertiaire sur le territoire sont proportionnellement faibles comparées aux autres secteurs d'activités. Les principales émissions de polluants sont celles de NOx, de COVM et de SO2, liées à la combustion d'énergies fossiles pour les besoins de chauffage des locaux.

Après la sobriété, la rénovation énergétique des bâtiments est l'enjeu principal du secteur tertiaire d'un point de vue consommation d'énergie et d'émission de GES.

3. STRATEGIE : FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

La définition de la stratégie du PCAET permet de fixer un cap, construit sur la base du diagnostic et autour d'orientations stratégiques et d'objectifs sectoriels, elle permet de contribuer aussi bien à l'atténuation qu'à l'adaptation aux effets du changement climatique. Cette stratégie fixe le cadre du programme d'actions.

3.1 Les axes stratégiques

Afin de fixer un cap adapté aux enjeux climatiques la CDC des Pays de L'Aigle a défini les axes et objectifs de travail suivants :

Axe 1 - AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la Transition écologique
Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique
Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi

AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité
Objectif 2 : Encourager la rénovation de l'habitat
Objectif 3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire

AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces
Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 1 : Préserver la biodiversité
Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver
Objectif 3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire

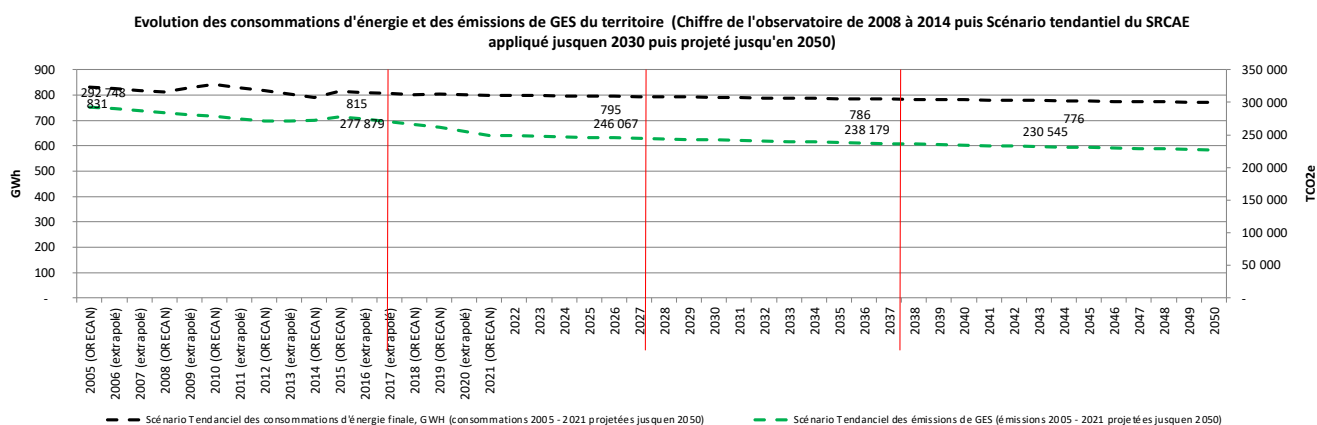
AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences
Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial
Objectif 3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir

3.2 Le scénario de transition énergétique

3.2.1 Le scénario tendanciel

Un scénario tendanciel a été élaboré : il correspond à une projection qui prolonge les évolutions observées ces dernières années en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES, sans changement majeur des pratiques ou des politiques en place. Ainsi, la projection de l'évolution des données 2005 – 2021 du territoire des Pays de l'Aigle, à horizon 2050 donne les valeurs suivantes :

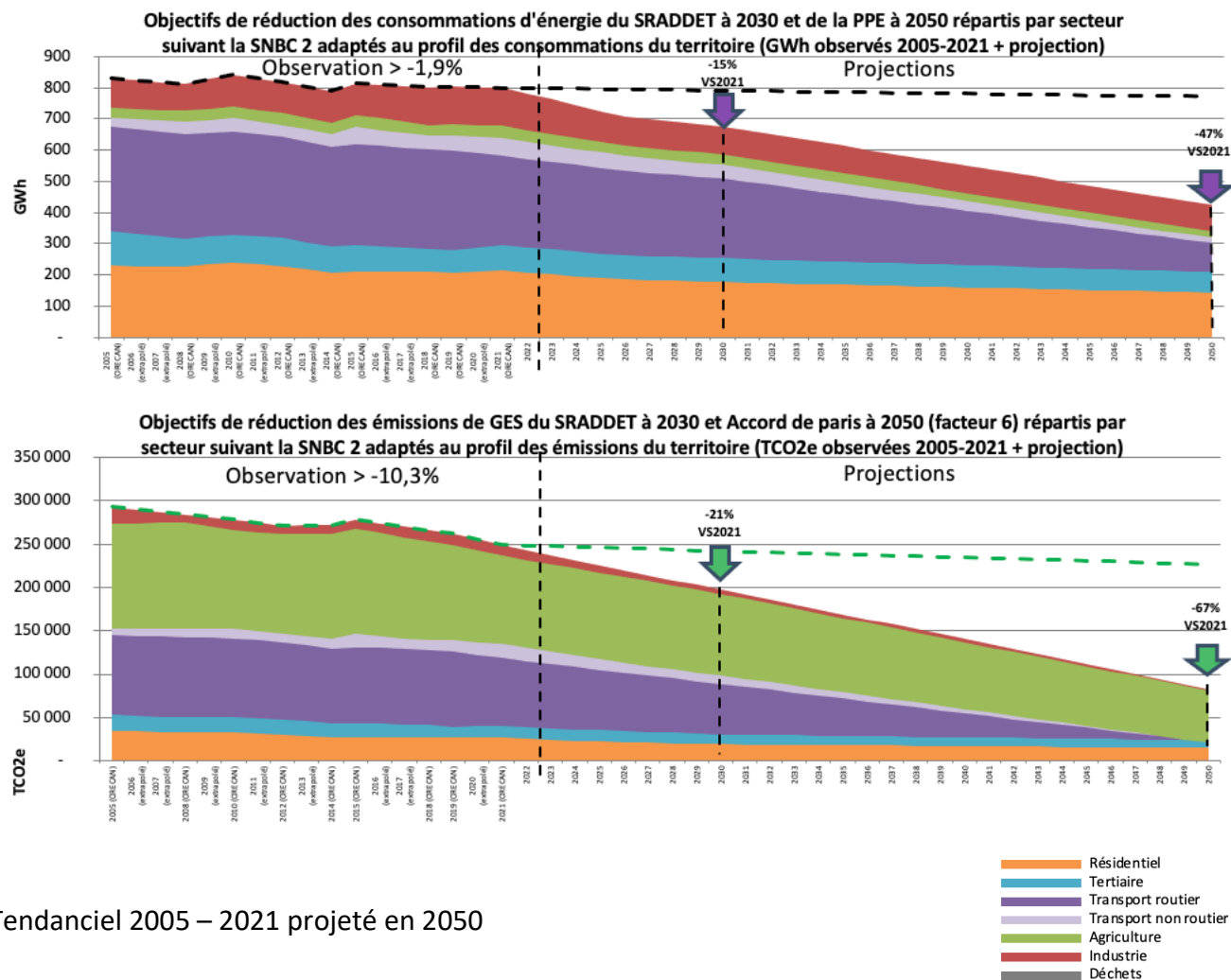


Les évolutions constatées des consommations d'énergies et des émissions de GES sur le territoire de la CDC des Pays de L'Aigle entre 2005 et 2021 montrent une réduction moyenne annuelle d'environ -0,24% et -1%.

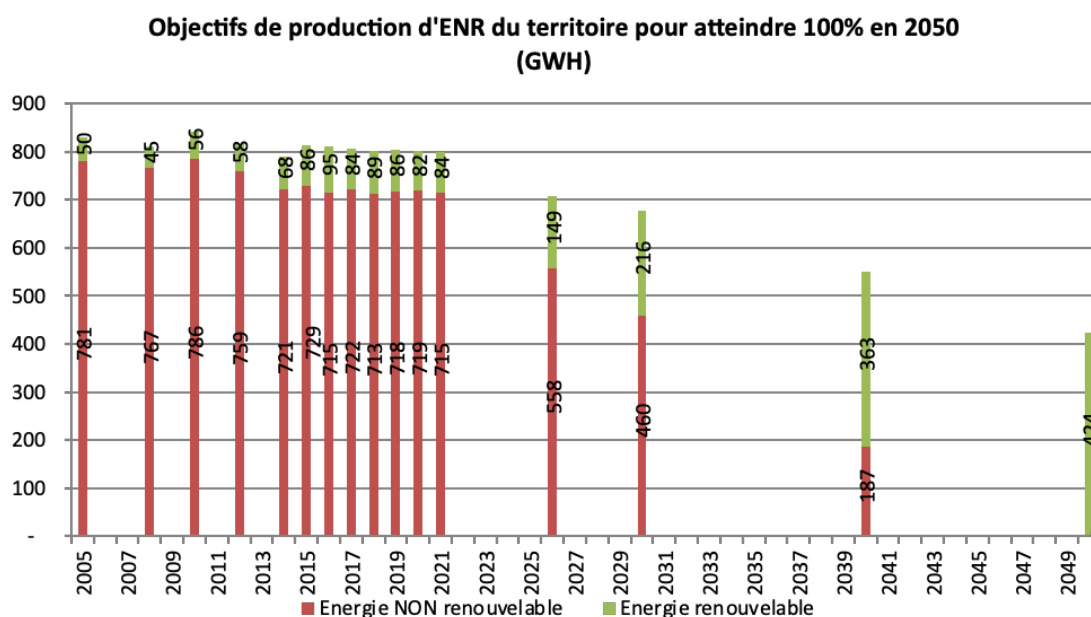
L'application de cette évolution jusqu'à l'horizon 2050 amène à une réduction de l'ordre de -6,7% des consommations d'énergie et -16,7% des émissions de GES par rapport à l'année 2015, loin des objectifs fixés par le SRADDET de la région Normandie, et la Stratégie Nationale Bas Carbone 2 qui fixe une réduction de 50% des consommations d'énergie et de 80% des émissions de GES par rapport à 2015.

3.2.2 Les scénarios de transition énergétique

La synthèse des objectifs de réduction des **consommations d'énergie et des émissions de GES** estimée par secteur aux différentes échéances réglementaires pour le territoire se présente comme suit :



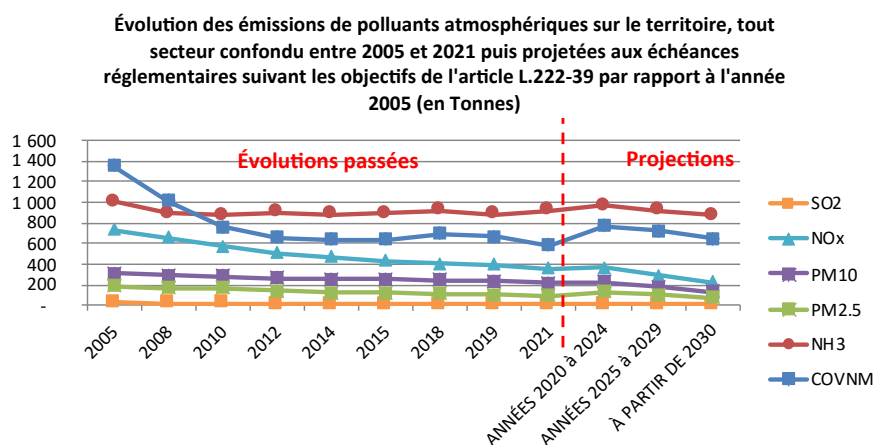
Les objectifs nationaux et régionaux de **production des énergies renouvelables** ont également été appliqués au territoire. Le graphique ci-après indique la part de production d'ENR par rapport aux consommations d'énergie du territoire projetées aux différentes échéances :



Source : Carbone consulting d'après les données du SRADDET Normandie, de la SNBC2 et de TEPOS

Il est important de comprendre que les objectifs de production d'ENR aux échéances 2026, 2030 et 2050 ont été calculés sur base des consommations d'énergie projetées à ces mêmes échéances. C'est-à-dire en prenant en compte que celles-ci allaient diminuer suivant les objectifs fixés (-12% en 2026, -15% en 2030 et -47% en 2050). Le non-respect des objectifs de réduction des consommations aurait pour conséquence d'augmenter drastiquement les objectifs de production d'ENR.

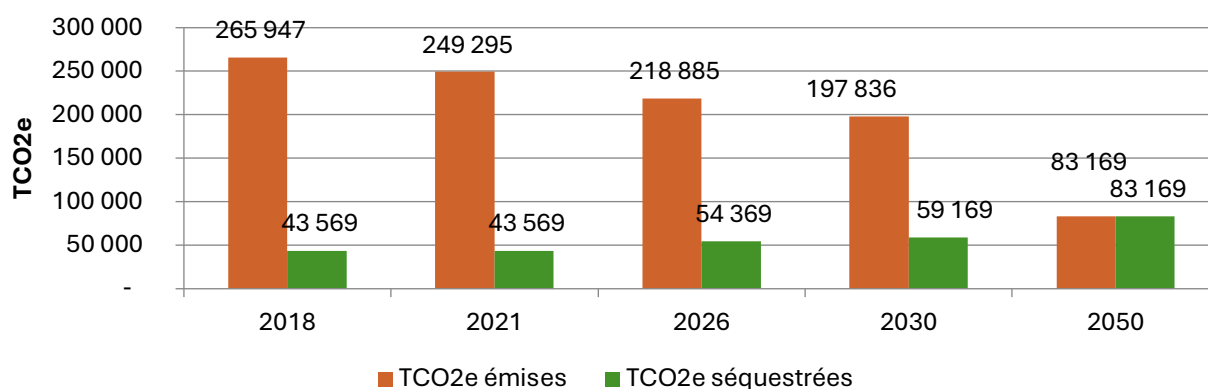
Au-delà de la seule transition énergétique, les Pays de l'Aigle veulent aussi adapter les modes de vie, de production, de consommation pour améliorer la qualité de l'air du territoire : **Limitier les émissions de polluants atmosphériques** pour diminuer la concentration de polluants dans l'atmosphère afin de limiter l'exposition des populations aux pollutions de l'air. Les objectifs sont les suivants :



Source : ORECAN, Légifrance, traitement Carbone Consulting

Pour répondre à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, la CDC des Pays de l'Aigle doit augmenter la **séquestration carbone** de 91% en 2050 soit une augmentation annuelle de près de 3 % par an à partir de 2018, en considérant que les objectifs de réduction des émissions de GES du territoire en 2050 sont respectés.

Évolution des émissions de GES suivant les objectifs de réduction visés et évolution de la séquestration carbone du territoire pour atteindre la neutralité en 2050



Source : Carbone Consulting sur base des données précédemment citées + outil ALDO

Dans le cas contraire, sur base du niveau d'émissions 2021, l'atteinte de la neutralité carbone nécessiterait de séquestrer 5,7 fois plus de carbone que ce que le territoire a séquestré en moyenne entre 2012 et 2018 (années de référence de l'outil ALDO) !

3.3 Les objectifs du scénario traduits en termes opérationnels

Axe 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 1.1: Disposer d'une gouvernance définie relative à la transition écologique

Pour donner une structure, une légitimité et une efficacité aux actions de la transition écologique sur le territoire des Pays de L'Aigle, une gouvernance territoriale doit être établie. Ainsi, la collectivité se dotera d'une gouvernance politique dédiée à la transition écologique, portée par **un·e élu·e référent·e**. Cette gouvernance permettra d'affirmer une orientation politique lisible et assumée, de porter le projet écologique du territoire auprès des citoyens et d'en garantir la prise en compte transversale dans l'ensemble des politiques publiques relevant des compétences du territoire. En complément de cette impulsion politique, une gouvernance dédiée sera intégrée au sein des services pour permettre la **déclinaison des orientations en projets opérationnels**.

Enfin, la réussite de la transition écologique reposera sur la **formation et la sensibilisation** des élus et des agents. Il s'agira de renforcer la compréhension commune des enjeux, des leviers d'action et des responsabilités du territoire, tout en développant une culture partagée de la transition. À travers des ateliers, des formations, des retours d'expérience ou la participation à des événements dédiés, chacun pourra devenir acteur du changement et contribuer à l'exemplarité de la collectivité.

Objectif 1.2: Intégrer la transition écologique dans les achats et la commande publique

L'achat public est un levier majeur de transformation économique, sociale et environnementale. À ce titre, le territoire améliorera sa pratique du sourcing afin d'acquérir une connaissance en amont des opérateurs économiques potentiels et de leurs capacités à répondre aux enjeux environnementaux. Cette approche permettra de **définir des exigences environnementales pertinentes dès la phase d'études** pour orienter les projets vers une logique durable. Elle se prolongera au stade de la maîtrise d'œuvre. Par ailleurs, un guide de procédures achats fixe les règles à suivre pour la majorité des achats. Il sera complété de **notes internes** incluant la question des achats responsables.

Objectif 1.3: Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi

Les Pays de L'Aigle ont délégué la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers au SMIRTOM de la région de l'Aigle. Néanmoins, la collectivité doit faire preuve d'exemplarité dans la gestion de ses propres déchets. Ainsi, la CDC mettra en place un **suivi régulier de sa production de déchets** afin de connaître les flux et de développer des stratégies de réduction, d'optimiser la gestion et les coûts et de développer des initiatives de recyclage et de réemploi.

Dans les opérations portées par la CDC, et en particulier dans les projets d'aménagement et de réhabilitation, le **réemploi sera privilégié**. Cette démarche consistera à intégrer le réemploi dès la rédaction des cahiers des charges, à anticiper en amont les éléments pouvant être démontés et réutilisés, et à structurer un réseau d'acteurs locaux compétents. Par ailleurs, les

agents en charge des opérations seront formés pour acquérir les connaissances et des outils nécessaires à ces pratiques.

Enfin, la CDC veillera à être **exemplaire lors des événements** qu'elle organise en intégrant les principes d'éco-conception dès leur phase de préparation. L'objectif sera de limiter les impacts environnementaux liés à la production de déchets, au gaspillage alimentaire, aux consommations d'eau et d'électricité, ainsi qu'à l'utilisation d'objets promotionnels, de décors, de signalétiques et d'installations peu ou difficilement recyclables.

Axe 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

Objectif 2.1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité

La CDC des pays de L'Aigle dispose de **66 bâtiments répartis sur 54 000 m²**. « Le parc est vieillissant avec des enjeux de rénovation en lien avec le cycle de vie des bâtiments⁶».

La CDC s'engage à mettre en œuvre le **Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE)**, finalisé mi-2024, qui permettra d'améliorer la performance énergétique de son patrimoine tout en valorisant les bâtiments sur le long terme. La collectivité veillera à intégrer les actions du SDIE dans l'ensemble de ses projets, à en assurer un suivi régulier et à l'adapter en fonction de ses capacités d'intervention.

Parallèlement, la CDC **poursuivra la maîtrise et la réduction des consommations d'énergie** de son patrimoine bâti. Cette démarche reposera à la fois sur des actions rapides et peu coûteuses, telles que l'adaptation des locaux et la sensibilisation des usagers aux écogestes, et sur des interventions plus structurantes. Celles-ci incluent l'amélioration de l'enveloppe du bâti (isolation des murs, de la toiture ou du plancher...), l'installation d'équipements énergétiques performants et l'optimisation de l'exploitation grâce à des outils de pilotage et à des contrats intégrant des objectifs de résultats.

Enfin, la collectivité tendra vers une utilisation accrue de **matériaux biosourcés** dans ses projets de construction et de rénovation, afin de limiter l'impact environnemental et de favoriser le stockage de carbone. Elle agira également pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans ses bâtiments, en privilégiant des matériaux et produits moins émissifs en polluants et en renforçant le renouvellement de l'air.

Objectif 2.2 : Encourager la rénovation de l'habitat

La CDC des Pays de L'Aigle compte 42,4% du parc de logements construit avant 1970. Ce parc vieillissant pose des questions en termes d'entretien, de viabilité, de salubrité, de performance énergétique et d'attractivité. Afin d'atteindre les objectifs réglementaires à horizon 2030, la CDC doit économiser 7420 tCO₂e dans le secteur résidentiel, soit une réduction de 27,8% par rapport à 2021.

⁶ <https://www.paysdelaigne.fr/vivre-au-quotidien/institutions/la-communaute-de-communes/les-grands-projets/la-rehabilitation-du-patrimoine/>

Pour cela, le territoire doit **aider les habitants à "mieux se loger"** grâce à la sensibilisation de nombreux ménages aux écogestes et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements d'ici 2030. A cette fin, une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) est actuellement menée sur le territoire via une aide financière de la collectivité en plus des aides de l'État pour les travaux de rénovation énergétique, avec un accompagnement des ménages les plus modestes dans leur démarche.

De plus, la CDC souhaite **mobiliser l'ensemble des professionnels de l'immobilier, de la construction et de la rénovation**. La rénovation de l'habitat doit en effet être pensée de manière globale, depuis l'achat jusqu'à la rénovation ou la construction, en s'appuyant sur ces acteurs comme de véritables prescripteurs de la transition. Cette mobilisation passera par l'identification des professionnels du territoire, l'organisation de temps d'échanges collectifs et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, notamment dans le cadre de l'OPAH, afin de diffuser les bonnes pratiques et de renforcer les compétences locales.

Parallèlement, la CDC **soutiendra activement la rénovation de l'habitat**. Elle vise la rénovation thermique de plusieurs milliers de logements, individuels et collectifs, et du parc HLM. Cet engagement comprend également le renouvellement et le remplacement progressif des systèmes de chauffage, avec une réduction des équipements fossiles au profit de solutions plus vertueuses, telles que le bois énergie et les pompes à chaleur, contribuant ainsi à la baisse durable des consommations énergétiques et des émissions de GES.

Objectif 2.3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire

La production d'EnR sur le territoire de la CDC des Pays de L'Aigle en 2021 est estimée à 84,4 GWh en 2021, soit 11% de l'énergie consommée. Bien que la part d'ENR dans la consommation totale du territoire augmente depuis plusieurs années (production quasi multipliée par 2 entre 2004 et 2022), il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier le développement des sources d'énergie propres et locales sur le territoire pour atteindre l'objectif fixé dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), à savoir la couverture de 32% des consommations d'énergie finale par des énergies renouvelables à horizon 2030.

La CDC des Pays de L'Aigle envisage l'élaboration d'un **Schéma Directeur des Énergies Renouvelables** (SDEnR) afin d'optimiser le mix énergétique du territoire et de réduire les émissions de GES. Ce identifiera et priorisera le développement de différentes solutions, telles que le solaire photovoltaïque et thermique, les pompes à chaleur, le chauffage bois performant ou la géothermie dans l'habitat individuel, ainsi que le déploiement d'installations sur les bâtiments industriels, tertiaires et agricoles, ou encore des projets structurants comme les chaufferies bois, la méthanisation et les ombrières photovoltaïques.

En parallèle, la CDC veillera à **favoriser l'acceptation et la réussite des projets d'énergies renouvelables** en s'assurant de leur cohérence avec les besoins énergétiques locaux. Une attention particulière sera portée à l'adhésion des habitants, des élus, des entreprises et des associations, en associant les acteurs du territoire dès les phases de réflexion et de décision.

AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Le secteur routier est le 2^{ème} poste le plus émetteur de GES, derrière l'agriculture, avec plus de 78 000 TCO2e sur le territoire. De plus, il contribue de manière importante aux émissions de polluants atmosphériques. Pour atteindre les objectifs à horizon 2030, le territoire doit baisser d'un tiers ses émissions de GES par rapport à 2021. Contrairement aux idées reçues de nombreux leviers existent même en milieu dit rural pour réduire l'impact des mobilités.

Objectif 3.1 : Inciter aux mobilités douces

La collectivité se doit de montrer l'exemple sur les déplacements de ses agents. Pour faciliter les trajets professionnels et réduire les coûts des véhicules de service et les émissions des GES, la **collectivité se dotera d'une flotte de vélos**.

De plus, la CDC mettra en œuvre le **Schéma Directeur Vélo**, adopté en 2021 à l'échelle du PETR du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, afin de planifier et programmer les aménagements cyclables. Enfin, la CDC intégrera les modes de déplacement durables dans la **conception des espaces urbains** et les projets d'aménagement prévoiront des infrastructures adaptées afin de réduire la dépendance à la voiture, d'améliorer la qualité de vie et de limiter l'impact environnemental.

Objectif 3.2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Afin de développer des **alternatives à l'autosolisme**, la CDC encouragera les mobilités douces ou le covoiturage. Cela passera par des campagnes de sensibilisation, la création d'infrastructures adaptées et des incitations financières ou réglementaires pour réduire l'usage individuel de la voiture.

En complément, la CDC déploiera, en lien avec des acteurs locaux, des actions destinées à **améliorer la mobilité des publics vulnérables** (demandeurs d'emploi, seniors, jeunes, personnes en situation de handicap ou en précarité financière). Est actuellement en réflexion la mise en place d'un transport à la demande.

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 4.1 : Préserver la biodiversité

La CDC des Pays de L'Aigle s'oriente vers une transition écologique globale allant au-delà de la seule transition énergétique. L'ambition est d'adapter le territoire pour assurer la qualité de vie des habitants, le maintien d'une biodiversité riche et la préservation des ressources naturelles.

La CDC souhaite **mieux connaître et valoriser la biodiversité** de son territoire en s'appuyant sur des inventaires, études et cartographies permettant d'identifier les espèces et milieux présents. Un partenariat avec l'Association Faune et Flore de l'Orne contribue déjà à cette connaissance sur certains sites. En parallèle, la collectivité souhaite développer des actions de sensibilisation tous publics, avec des animations pédagogiques, des supports d'information et la diffusion de contenus visant à faire connaître la richesse du patrimoine naturel local.

La **lutte contre les espèces invasives** constitue un axe majeur de préservation de la biodiversité. Ces espèces, responsables d'impacts écologiques, économiques, sanitaires et d'usages, font l'objet d'une attention particulière. La CDC s'inscrira dans une démarche de prévention et de gestion reposant sur le renforcement des connaissances, la surveillance, la cartographie, la sensibilisation des acteurs et du grand public, ainsi que l'adaptation des pratiques de gestion et de contrôle, en cohérence avec les plans d'action nationaux et locaux. Enfin, la collectivité soutient activement la conservation et le renforcement du bocage, élément structurant du paysage et de la biodiversité du territoire. Face au recul observé ces dernières décennies, la CDC encourage **la plantation et la rénovation de haies bocagères, d'arbres et d'arbustes**. Depuis deux ans, des opérations incitatives, menées avec le soutien du Département de l'Orne et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Normandie, ont permis de planter plus de 20 km de haies, contribuant ainsi à la préservation des paysages, des habitats naturels et des continuités écologiques.

Objectif 4.2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver

La CDC des Pays de L'Aigle est consciente que la ressource eau constitue un milieu de vie essentiel pour une grande variété d'organismes végétaux et animaux et qu'elle joue un rôle fondamental dans le développement des sociétés humaines, que ce soit pour la santé, l'alimentation ou les activités économiques.

La CDC s'attachera à **identifier et recenser les zones à enjeux** liées à la ressource en eau, en s'appuyant notamment sur les enseignements de l'évaluation environnementale du PLUi. Cette démarche permettra de mieux comprendre les problématiques locales, telles que la pollution, la raréfaction de la ressource ou les conflits d'usage, afin de définir des actions adaptées pour protéger, restaurer et sécuriser durablement l'eau sur le territoire.

Par ailleurs, la collectivité engagera l'élaboration d'un **schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées** pour structurer une stratégie globale de gestion de l'eau, anticiper les besoins futurs et programmer les travaux nécessaires, dans un objectif de performance, de conformité réglementaire et de préservation des milieux naturels.

Enfin, la CDC développera des **actions de sensibilisation** afin de favoriser une prise de conscience collective des enjeux liés à l'eau. À travers des animations pédagogiques, des actions de formation et d'information, des campagnes de communication et l'animation de réseaux d'acteurs, la collectivité encouragera l'adoption de pratiques plus responsables et économes en eau par l'ensemble des acteurs du territoire. ...

Objectif 4.3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire

La CDC intégrera systématiquement **les enjeux environnementaux dans la conception, la réalisation et le suivi de ses projets d'aménagement**, en tenant compte du climat, de la biodiversité, de la consommation d'énergie et de la préservation des ressources. Cette approche passera par l'inclusion de critères environnementaux dès les études et la maîtrise d'œuvre pour guider les choix techniques et architecturaux vers une performance globale durable, tout en sensibilisant les agents aux bonnes pratiques écologiques.

Aussi, la CDC conciliera aménagement du territoire et préservation de la biodiversité pour assurer un cadre de vie durable via l'identification et la **protection des trames et continuités écologiques** (trames bleues et vertes ; haies bocagères, forêts...), la limitation de l'artificialisation des sols, la préservation et le développement de la nature en ville...

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 5.1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences

Les résultats du travail mené par le GIEC normand indiquent que le changement climatique est une réalité en Normandie. Pour être en mesure d'adapter ses infrastructures, de prévenir les risques climatiques ou encore d'encourager la transition écologique sur son territoire, la CDC des Pays de L'Aigle doit appréhender localement les tenants et les aboutissants du changement climatique.

L'étude des vulnérabilités du territoire inscrite dans le PCAET permettra d'acquérir une connaissance fine des impacts locaux du changement climatique constituant ainsi une base de connaissance essentielle pour orienter les actions. Sur cette base, la CDC engagera une **démarche collaborative** pour anticiper les crises climatiques et renforcer la capacité d'adaptation du territoire. Cette démarche associera l'ensemble des acteurs locaux autour du partage du diagnostic, d'ateliers thématiques ou sectoriels visant à co-construire des plans d'adaptation, ainsi que de réunions de suivi. En amont, des actions de sensibilisation du grand public pourront être menées afin de diffuser une culture commune du changement climatique et de favoriser l'implication des habitants.

Objectif 5.2 : Mieux se nourrir, l'élaboration d'un plan alimentaire territorial (PAT)

A l'heure actuelle, le territoire des Pays de L'Aigle ne dispose pas d'initiatives locales coordonnées sur la question de l'alimentation. Pour y remédier, la CDC souhaite développer un **plan alimentaire territorial** afin de travailler à la territorialisation de l'alimentation, de structurer l'économie agro-alimentaire locale et de rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur.

Le succès du PAT dépendra de la capacité des acteurs à s'approprier les enjeux de l'alimentation durable. Ainsi, des **actions de sensibilisation** seront organisées pour accompagner la population et les équipes des cuisines collectives à réfléchir à l'impact de l'alimentation sur la santé, le climat ou encore l'environnement. Des outils existent qui pourront être utilisés : fresques de l'alimentation, défis locavor, défis des foyers à alimentation positive... Ils aideront à démontrer que l'accès à une nourriture de qualité et locale est accessible financièrement.

La collectivité cherchera également à **renforcer l'approvisionnement des restaurations collectives en produits locaux, biologiques ou issus de circuits courts**. Malgré les freins existants (réglementaires, économiques ou organisationnels), la CDC accompagnera cette transition par l'identification des besoins des restaurants, la mobilisation des acteurs,

l'adaptation des menus à la saisonnalité et à la production locale, ainsi que par l'anticipation des commandes et la mise en place de marchés publics adaptés.

De plus, la CDC élaborera une **stratégie de communication** pour promouvoir les producteurs locaux et les ventes directes sur le territoire. Annuaire, réseaux sociaux, guides, ... sont autant d'outils qui pourront être développés pour favoriser la consommation locale.

Enfin, la **lutte contre la précarité alimentaire** constituera un axe prioritaire d'action, dans un contexte où 17 % de la population du territoire vit sous le seuil de pauvreté. En complément des dispositifs existants d'aide alimentaire, des actions telles que des ateliers sur l'alimentation durable, le renforcement des échanges entre associations et la mise en place de réseaux de partage d'informations permettront de mieux répondre aux besoins des publics concernés et de favoriser un accès digne et durable à l'alimentation.

Objectif 5.3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir

La CDC des Pays de L'Aigle s'engage activement en faveur de **l'économie circulaire** à travers des actions menées en interne et sur l'ensemble de son territoire, notamment via une ressourcerie et un atelier d'insertion. Forte d'une gouvernance structurée, d'une feuille de route définie et de diagnostics déjà réalisés, elle poursuivra la fédération et la mutualisation des initiatives locales afin d'en renforcer les impacts environnementaux, économiques et sociaux, en développant les réseaux d'acteurs, les actions de formation et de sensibilisation, la mobilisation des entreprises et la valorisation des démarches innovantes.

4. PROGRAMME D' ACTIONS

Les 5 axes stratégiques ont été déclinés en 38 actions opérationnelles dont le résumé est ci-dessous :

Axes, objectifs et actions
AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la Transition écologique Action 1 - Disposer d'une gouvernance élu spécifique à la transition écologique Action 2 - Disposer d'une gouvernance "Transition écologique" au sein des services Action 3 - Sensibiliser les élus et les agents Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique Action 4 - Intégrer des critères environnementaux dès les études et la maîtrise d'œuvre Action 5 - Diffuser le guide de procédure intégrant les critères environnementaux Action 6 - Rédiger des notes internes pour les achats ne relevant pas du guide de procédure Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi Action 7 - Disposer d'un suivi sur les déchets générés par la collectivité Action 8 - Privilégier le réemploi dans les opérations portées par la collectivité Action 9 - Etre exemplaire sur les événements organisés par la collectivité
AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité Action 10 - Mettre en œuvre le schéma directeur immobilier et énergétique Action 11 - Maîtriser et réduire les consommations d'énergies du patrimoine de la collectivité Action 12 - Tendre vers l'utilisation de matériaux biosourcés et améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments intercommunaux Objectif 2 : Encourager la rénovation de l'habitat Action 13 - Aider les habitants à "mieux se loger" Action 14 - Mobiliser les professionnels de l'immobilier, de la rénovation et de la construction Objectif 3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire Action 15 - Réfléchir à un schéma directeur des énergies renouvelables Action 16 - Favoriser l'acceptation des projets cohérents avec les besoins du territoire
AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces Action 17 - Doter la collectivité d'une flotte de vélos Action 18 - Mettre en œuvre le schéma directeur vélo Action 19 - Intégrer la mobilité douce dans les opérations d'aménagement Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable Action 20 - Promouvoir les alternatives à l'autosolisme Action 21 - Participer à l'émergence de solutions de mobilité solidaire Action 22 - Électrifier la flotte de véhicules de la CDC
AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes Objectif 1 : Préserver la biodiversité Action 23 - Mieux connaître et faire connaître la biodiversité le territoire Action 24 - Lutter contre les espèces invasives

Action 25 - Soutenir la plantation de haies bocagères, arbres et arbustes

Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver

Action 26 - Recenser les zones à enjeux

Action 27 - Adopter un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées

Action 28 - Sensibiliser les acteurs du territoire

Objectif 3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire

Action 29 - Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les opérations de la collectivité

Action 30 - Favoriser les continuités écologiques et maîtriser le développement urbain

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences

Action 31 - Recenser les conséquences du changement climatique sur le territoire

Action 32 - Réfléchir, avec les acteurs du territoire, sur l'anticipation des crises climatiques

Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial

Action 33 - Développer les actions de sensibilisation auprès des usagers et des équipes de cuisine

Action 34 - Privilégier le local, bio ou circuits-courts pour l'approvisionnement des restaurations collectives de la collectivité

Action 35 - Développer la communication sur les producteurs locaux et les ventes directes

Action 36 - Lutter contre la précarité alimentaire

Objectif 3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir

Action 37 - Coordonner l'action des structures de l'économie circulaire du territoire

Action 38 - Favoriser la mise en œuvre de solutions opérationnelles

5. SUIVI ET EVALUATION

5. 1. Évaluation environnementale stratégique

Le PCAET poursuit les objectifs de réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et de polluants atmosphériques. À ce titre, il contribue directement à l'amélioration de la qualité de l'environnement sur ces volets. Toutefois, l'environnement recouvre également un ensemble plus large de composantes relevant des milieux physiques, naturels et humains : qualité des sols, ressources en eau, biodiversité, patrimoine bâti, paysages, prévention des risques, dynamiques d'activités humaines, entre autres.

Il est donc nécessaire d'évaluer dans quelle mesure les actions prévues au sein du PCAET sont susceptibles d'affecter ces autres dimensions environnementales. Le cas échéant, des mesures correctives doivent être envisagées afin d'éviter, de réduire ou, si besoin, de compenser les impacts potentiels.

Cette démarche d'analyse et d'ajustement constitue le cœur de l'évaluation environnementale stratégique qui est en cours sur chaque action du PCAET.

5.2 Indicateurs de suivi et d'évaluation du programme

Le PCAET est établi pour une durée de six ans et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Le suivi et l'évaluation réguliers permettent d'ajuster le programme et, si nécessaire, de le réorienter afin d'optimiser l'efficacité des actions mises en œuvre.

Le plan d'actions est conçu comme un document évolutif. Une révision intermédiaire est programmée au bout de trois ans afin d'intégrer de nouveaux projets, d'acter l'abandon éventuel de certaines actions ou encore d'associer de nouveaux partenaires. Cette révision, prévue en 2029, constituera également une étape d'évaluation à mi-parcours du programme. Elle permettra d'apprécier l'avancement des actions et de confronter les données actualisées « climat-air-énergie » aux objectifs initialement fixés.

Le plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes des pays de L'Aigle est composé des 6 documents suivants :

TOME 0 – SYNTHESE DU PCAET

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - CONCERTATION - PROSPECTIVE – STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D' ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'EES

(L'élément en gras est celui objet du présent document)

L'ensemble des documents est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes des pays de L'Aigle.

© CDC des Pays de L'Aigle

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la CDC des Pays de L'Aigle. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite aux autorités compétentes au sein de la CDC des Pays de L'Aigle.



5 Pl. du Parc, 61300 L'Aigle

Standard : 02 33 84 50 40

<https://www.paysdelaigle.fr>

Publié par la CDC des Pays de L'Aigle. Janvier 2026.

Étude réalisée par  **CARBONE CONSULTING**
L'environnement source d'innovation et compétitivité